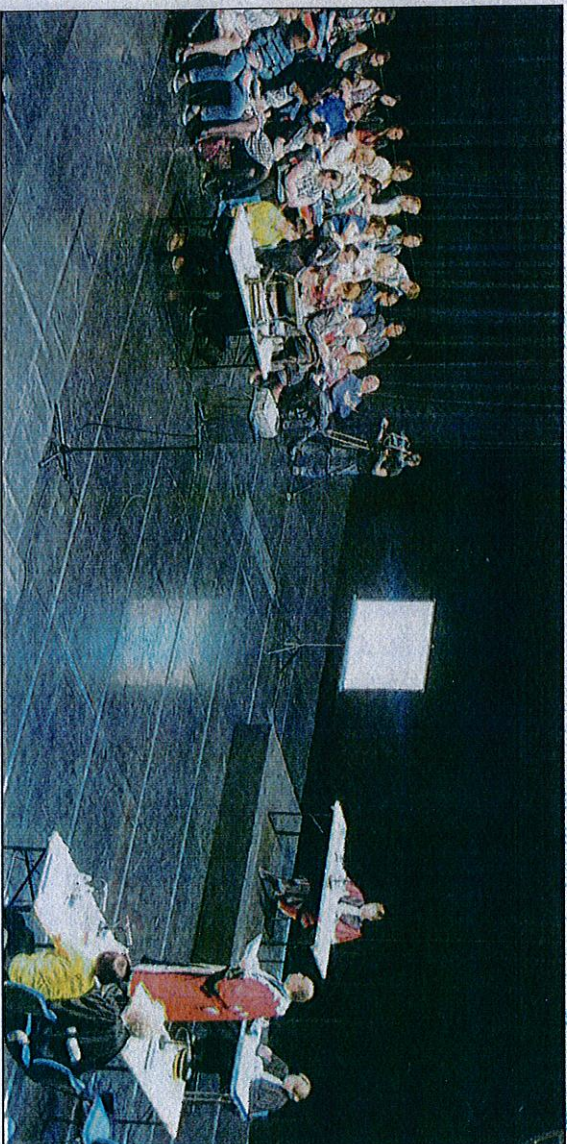


SPECTACLE

Jugé à L'Hippodrome, le jeune Hamlet écope de six ans de prison pour avoir tué Polonius

Le 7 juillet 2012, M. Polonius est tué d'un coup de couteau dans le cœur. L'enquête de police aboutit à la culpabilité d'Hamlet, un jeune des cités. Pourquoi aurait-il fait ça ? C'est toute l'intrigue de *Please Continue (Hamlet)*, présenté mercredi et jeudi soir à L'Hippodrome. Ce spectacle de Yan Duyvandak et Roger Bernat, basé sur un fait divers réel, s'inspire librement de la célèbre pièce de Shakespeare. Hamlet, sa mère, et son ex-petite amie sont joués par des acteurs. Dans la version de mercredi soir, magistrats et avocats étaient professionnels. Jeudi soir, il s'agissait d'étudiants en droit. Dans les deux cas, les jurés étaient tirés au sort parmi le public.

Ici tout ou presque se déroule comme dans un vrai procès. La salle est laissée en pleine lumière, afin de permettre aux gens de prendre des notes. Les spectateurs sont pendus aux lèvres de la présidente. Ils écoutent avec attention les experts, les avocats, les témoins, l'accusé. Celui-ci assure que c'était un accident. Tout le monde avait bu au cours de la soi-



Ici, magistrats et avocats étaient professionnels. Hamlet, sa mère et sa fiancée étaient des acteurs.

rée. Son père venait de mourir, sa mère s'appropriait à se remariar avec son oncle. Et sa fiancée, sur ordre de son père, ami de l'oncle, lui avait rendu ses lettres d'amour. Appelé en cours de soirée par sa mère, dans une chambre peu éclairée, il s'était pris de bec avec elle. Quelque chose avait bougé

dans un placard, il avait cru à un rat. À travers le rideau, il lui avait planté le coup de couteau mortel. En fait, c'était Polonius, l'ami de l'oncle, venu écouter la conversation. Paniqué, Hamlet aurait ensuite caché le corps avant de déposer dans une ruelle, pour faire croire à un crime de rôdeur.

Pour l'avocat de la partie civile, cette version des faits est pure affabulation. Hamlet voulait se venger et de son oncle, et de l'ami de celui-ci. Si l'autre avait été à sa portée, il l'aurait aussi occis ! S'il c'était agi d'un accident, pourquoi organiser une telle mise en scène ? L'avocat général ne croit pas à cette histoire

de rat. Et insiste sur le fait que les drames personnels ne doivent pas se résoudre par un crime. Comme tenu de la dangerosité potentielle de l'individu, il réclame une peine pas inférieure à huit ans. Pour la défense, ce n'est pas parce qu'Hamlet a mal réagi qu'il est coupable. Elle se demande où sont les preuves du crime et plaide la relaxe. Après en avoir débatté, la cour a finalement condamné Hamlet à six ans de détention. Comme l'a expliqué le metteur en scène, cet Hamlet moderne a été joué de nombreuses fois. Dans la moitié des cas ou presque, il a été acquitté. Le procès a été deux fois renvoyé. Quant aux condamnations elles sont allées de dix-huit mois à douze ans ! De la difficulté, donc, de rendre une bonne justice. Le travail mené ici est en tout cas très pédagogique. Même si résulter en 2 h 30 un procès qui dure plusieurs jours n'est jamais simple. Cela permet en tout cas d'engager une réflexion. Et donnera peut-être envie aux spectateurs d'aller assister à de vrais procès. C'est encore plus éduquant ! **J-F.G.**